Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 056-215601907-20260907-2026_08_04-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Morbihan

Arrondissement de
Pontivy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Réguiny

Séance du 27/08/2026

Date de la convocation
21/08/2026

Date d'affichage

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 16 Votants : 19

A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

L' an 2026 et le 27 Août à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réguiny, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. JOSSO Cédric, Mme DESMARES Lydia, M. LE STRAT Thierry, Mme BULÉON Karine, M. BONNIN Thomas, M. LETELLIER Jean-Michel, M. MICHARD David, Mme LAMOUR Corine, M. ALLIOUX Michel, M. CHARLES Anthony, M. DOS SANTOS Sylvain, Mme JÉGAT Soizic, M. LABARRE Nicolas, Mme LE POTIER Audrey, Mme LE TARNEC Floriane, M. OLIVO Nathan

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHEFD'HOTEL Isabelle à M. LETELLIER Jean-Michel, Mme LE GOUELLEC Sonia à Mme DESMARES Lydia, Mme TREHOREL Magalie à Mme JÉGAT Soizic

Secrétaire de Séance : Mme LAMOUR Corine

Réf	2026_08_04

Objet de la délibération : Voirie communale 2026 : convention de participation financière avec la commune d'Evellys

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de convention de participation entre la commune de Réguiny et la commune d'Evellys ;

Considérant que cette convention a pour objet de définir les modalités de participation financière de la commune d'Evellys aux travaux de réfection de la voie communale n°4 réalisés par la commune de Réguiny sur le territoire de la commune d'Evellys.

Considérant la nécessité d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- D'approuver le projet de convention de participation avec la commune d'Evellys
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Pour copie conforme.

Le Maire,



Acte rendu executoire après dépôt en Sous préfecture de Pontivy le :

Et publication du :